

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 15 AVRIL 2011**

Le conseil municipal a été convoqué le 8 avril 2011 en séance ordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
3. Vote des taux des taxes communales et de la décision modificative n° 1
4. Approbation des comptes administratif et de gestion 2010
5. Cession de terrains dans la ZA du Pilaout
6. Cession de terrain communal
7. Acquisition de terrain
8. Alignements de voiries
9. Locaux communaux : fixation des loyers
10. Chiens errants : tarif journalier
11. Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à Payns : avis du conseil
12. Informations et questions diverses.

**Etaient présents :**

François Noblot, Christine Robillard, Jean-Paul Fauconnet, Jean-Philippe Hass, Françoise Nida, Nancy Molières, Clément Continant, Denis Philippe, Robert Besançon, Anne-Marie Frère, Yannick Laurent, Patricia Honnet, Ninetta Nuninger, Nicolas Menetrier, Alain Kanarosky, Robert Cohen, Anita Pinet

**Absents excusés :**

Arnaud Paulet donne pouvoir à Nancy Molières  
Eddy Godon donne pouvoir à Robert Besançon  
Geneviève Muller donne pouvoir à Robert Cohen  
Cristelle Chantier

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 février 2011. Le maire prend toutefois acte que l'observation émise lors de la discussion du rapport n°6 (avenant au programme 2011 des travaux de voiries) a été formulée par Mr Denis Philippe et non pas par Mr Robert Besançon, comme indiqué par erreur. Mr le Maire prie les personnes concernées de l'excuser de cette confusion.

**Sur proposition du maire, le conseil municipal :**

- ✚ vote à l'unanimité les taux 2011 à appliquer aux taxes communales, compte tenu des taux notifiés par l'Etat pour tenir compte de la réforme fiscale :
- taxe habitation : 23.97 %
  - taxe foncier bâti : 23.55 %
  - taxe foncier non bâti : 20.76 %
  - cotisation foncière des entreprises : 19.80 %

Ces taux tiennent compte du fait que la commune récupère une partie des recettes perçues auparavant par le département et la région. L'adjointe aux finances tient à faire remarquer que les taux ainsi définis auront augmentés d'1 % par rapport à 2010, ce qui n'est même pas le taux d'inflation retenu les années passées.

Compte tenu de la recette attendue, et de la nécessité de reverser une somme au titre du fonds national de garantie, le conseil municipal vote par ailleurs la première décision modificative à apporter au budget 2011 reprenant les compléments de dépenses et recettes. La recette complémentaire à celle inscrite dans le budget permettra de réaliser des travaux qui avaient été retirés par manque de financement.

- approuve le compte administratif 2010 qui présente au 1<sup>er</sup> janvier 2011 un excédent brut de 659 308.92 €

Conformément au vote du budget le 4 février 2011, cet excédent est utilisé pour une somme de 400 000 € pour équilibrer la section d'investissement. Le reste, soit une somme de 259 309 € est conservée en réserves.

Le conseil municipal accepte également le compte de gestion de Mme le Percepteur de Pont Ste Marie dont les chiffres sont en parfaite conformité avec ceux du compte administratif.

- ✚ accepte de céder à la société Aube Trans Benne les parcelles cadastrées ZE 139-141-143 pour une surface totale de 4826 m<sup>2</sup> au prix de 17 €ht le m<sup>2</sup>. Le rapporteur précise que ces terrains sont viabilisés (eau, électricité, assainissement, téléphone)

- ✚ décide de surseoir à statuer sur le rapport n° 4 en attendant un complément d'informations demandées sur la réglementation de la publicité foncière
- ✚ accepte d'acquérir une surface de 570 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle ZK 37 pour aménager un chemin d'accès au futur bassin de rétention à Grange l'Evêque. La transaction s'effectue au prix de 4 € du m<sup>2</sup>. Il est précisé qu'il restera encore à négocier une partie de parcelle pour terminer le chemin en question.
- ✚ accepte les acquisitions rendues nécessaires pour des alignements de voiries et qui sont proposées à titre de régularisation à la demande des notaires lors de transactions entre particuliers :
  - **alignement de la rue de Champêtre :**
  - surface de 38 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée AE 18
  - AE 319 pour 29 m<sup>2</sup>
  - **alignement de la rue de Riancey :**
  - AE 225 pour 156 m<sup>2</sup>
  - AE 290 pour 3 m<sup>2</sup>
  - **Alignement de la rue Pasteur :**
  - AI 475 pour 11 m<sup>2</sup> et AI 477 pour 16 m<sup>2</sup>

Par ailleurs, le conseil municipal est invité à accepter de lancer une procédure d'alignement des rues du Calvaire et de la Jonchère (pour partie), préalablement aux travaux de voiries prévus sur 2011 (réfection de chaussée – pose de bordures de trottoirs – réseau d'assainissement des eaux pluviales).

- ✚ accepte de revaloriser les loyers des locaux communaux et de les fixer au 1<sup>er</sup> mai à :
  - 650 € (chauffage compris) pour le logement situé au 6 rue Henri Rodin
  - 450 € pour le local commercial place de l'église
- ✚ retient l'idée de facturer aux propriétaires de chiens trouvés errant sur la commune le prix de 20 € h journée.
- ✚ Suite à la présentation du projet d'extension de la carrière présentée par la société Larbalétier à Payns, le conseil municipal émet un avis défavorable au motif que le projet de forage prévu par le syndicat d'eau potable de Saint Lyé – Payns ayant pour but d'améliorer la desserte en eau potable des communes de Payns, Savières, Saint Lyé, ne figure pas sur le plan du secteur concerné par cette extension. Par ailleurs, l'étude ne fait pas état des risques de pollution ou de modification hydrologique que subirait le futur captage.

### Informations et questions diverses :

**Le Maire** donne lecture d'un courrier adressé par Mr Besançon. Celui-ci rappelle en effet au maire qu'il devait réunir la commission circulation pour étudier la requête d'un riverain de l'allée du château qui sollicite le retrait du sens interdit. Il déplore qu'à ce jour celle-ci n'ait toujours pas eu lieu. Mr le Maire rétorque que devant l'urgence à répondre à cette demande, il a signé un courrier pour notifier au demandeur sa décision de ne pas modifier la signalisation en place. Il rappelle que cette voie n'a aucun fondement et limiter la circulation ne peut que la préserver et réduire les frais conséquents et réguliers d'entretien. Mr Besançon n'apprécie pas cette méthode de fonctionnement et constate que les commissions n'ont aucune utilité puisqu'elles ne sont pas réunies. Il s'insurge vivement contre ce procédé. Mr Denis Philippe rejoint Mr Besançon et demande au maire de veiller à ce qu'elles jouent leur rôle.

**François Noblot** fait le point des travaux de construction du restaurant scolaire – le retard est rattrapé et il devrait normalement ouvrir début 2012 comme prévu.

Il informe le conseil que suite au vote du budget, il a lancé plusieurs consultations (peintures et isolation au groupe scolaire, entretien couvertures, menuiseries à l'étage de l'ACMSH). Il invitera la commission bâtiments-voiries à choisir les entreprises. En ce qui concerne les travaux de voiries, le dossier est en cours de préparation pour procéder à l'alignement des voies concernées.

**Jean-Paul Fauconnet** rappelle l'invitation à la réception organisée pour la remise de la 1<sup>ère</sup> fleur dans le cadre du concours des villes et villages fleuris.

Il informe le conseil que le SCOT sera approuvé en juillet et que les communes auront trois ans à compter de cette date pour mettre leur PLU en conformité. Par ailleurs, les communes qui disposent encore d'un POS devront le transformer en PLU.

Il fait état d'un constat inquiétant qu'a dressé le syndicat des eaux Macey-Montgueux quant à une perte de 35 % d'eau due à des problèmes pour réparer les fuites, les manœuvres des pompiers et les gens du voyage qui s'alimentent en eau potable aux bornes incendies.

**Jean-Philippe Hass** demande la création d'une commission de travail pour réfléchir à l'aménagement de l'espace devant le groupe scolaire qui sera étendu à la circulation des rues Henri Rodin et Riancey. Celle-ci se réunira le 3 mai et sera composée de Nicolas Mennetrier, Yannick Laurent, Denis Philippe et du maire.

**Christine Robillard** informe qu'elle réunira la commission de finances le 10 juin à 14h30 pour faire un bilan de l'exécution du budget à la moitié de l'année.

**Nancy Molières** communique la volonté de la commission d'animation d'organiser le marché de Noël exclusivement à l'extérieur pour se rapprocher de la tradition. Elle dispose à ce jour de 25 stands et s'organise pour régler les problèmes qui peuvent en découler (toilettes, branchement électrique).

**Anita Pinet** tient à faire remarquer la dangerosité de la rue Henri Rodin et des risques d'accident occasionnés par des stationnements gênants le long de cette rue

**Françoise Nida** donne lecture de remarques de lyotains formulées dans le bulletin :

- certains évêchats demandent l'installation d'un défibrillateur à Grange l'Evêque : le Président du syndicat répond qu'il a sollicité le comité syndical à ce sujet qui a refusé cette acquisition pour des raisons budgétaires
- un riverain de la rue Alagiraude exprime plusieurs demandes (réfection de la raquette de retournement, présence de véhicules entre la rue et la RD 619, réouverture de la tranchée d'accès) : Mr Noblot étudiera ces demandes

**Robert Besançon** invite les conseillers au « dimanche à la campagne » et rappelle qu'une randonnée est organisée à Saint Lyé – il remercie la mairie pour le prêt des cimaises au centre équestre de Payns qui a prévu dans ce cadre d'organiser une exposition. Il a relevé dans la presse que la commune de la Chapelle Saint Luc a décidé de restaurer la « maison Bodié » et regrette qu'il n'en soit pas de même avec la maison « Mérose » qui tombe en ruine.

Il informe que la SAFER met en vente des terres à Saint Lyé.

Il rappelle que dans le cadre du PPRI, les remblais sur les rives de Seine sont interdits. Or, la présence de ceux-ci a été constatée sur un terrain privé en bord de Seine. Mr Noblot tient à préciser que la commune n'est pas intervenue dans ce problème : la société a travaillé directement avec le propriétaire. Il invite donc le syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de la Seine à faire le nécessaire s'il le juge opportun.

Il constate l'état impraticable du chemin après le pont de la Seine qui mène aux trous à pêche.

**Denis Philippe** s'inquiète de ne plus avoir de nouvelles du syndicat intercommunal de Grange l'Evêque : le président répond qu'il vient d'adresser une convocation pour le 22 avril pour voter le budget 2011

**Alain Kanarosky** invite vivement les délégués titulaires du SIGE à participer à la réunion du 22 avril compte tenu de l'importance de l'ordre du jour.

Il s'interroge sur la suite donnée au remplacement du policier : le maire répond qu'il a reçu trois candidats. Il doit s'assurer de certaines contraintes administratives avant d'effectuer son choix (problème éventuel de détachement).

Il revient sur le surcoût engendré par le problème des fondations dans le cadre de la construction du restaurant scolaire et continue de penser qu'il n'est pas normal que la commune ait à subir la prise en charge de cette dépense supplémentaire sans qu'elle puisse se retourner contre l'architecte qui a choisi la société chargée de faire l'étude de sol – Mr Noblot précise qu'il a pris attache auprès de l'assurance et que le surcoût est minimisé par la reprise par la société d'isolants pour une valeur de 10 000 €.

Il tient à attirer l'attention sur la création d'un lotissement à Grange l'Evêque qui risque de subir des inondations en cas d'orage compte tenu de son emplacement. Jean-Paul Fauconnet fait remarquer que le lotisseur est informé de ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,

Marcel SPILMANN